

**MODALITES D'ACCUEIL DES USAGERS
DANS LE SERVICE DES ETRANGERS (HORS DEMANDEURS D'ASILE)**

	RENOUVELLEMENT TITRES DE SEJOUR (carte de séjour, récépissé ou APS ⁽³⁾)		PREMIERE DELIVRANCE TITRES DE SEJOUR	
	Fin de validité cartes de séjour jusqu'au 30/10/20	01/11/20 < Fin de validité (FV+6)		
Vos démarches à faire (ou déjà faites)	Vous avez déjà eu Un rendez-vous (initial et reporté)	<p align="center">Votre rendez-vous est automatiquement reporté à une nouvelle date.</p> <p>Cette nouvelle date vous été communiquée par mail envoyé début août, à votre adresse indiquée lors du rendez-vous initial. (consulter votre messagerie)</p> <p align="center">↓</p> <p align="center"><i>Si vous n'avez pas reçu le message, contacter le service par mail ⁽¹⁾</i> <i>(ce peut-être le cas, si vous avez pris votre rendez-vous initial dans un cyber café, une association ou autre boutique photos par ex.)</i></p>	<p>01/11/20 < Fin de validité (FV+6)</p> <p align="center">Votre rendez-vous est annulé Vous devez reprendre rendez-vous par internet (www.guyane.gouv.fr)</p>	<p align="center">Votre rendez-vous est annulé Vous devez reprendre rendez-vous par internet (pour pré-examen du dossier, exceptés étrangers malades)</p> <p align="center">(www.guyane.gouv.fr)</p>
	Vous n'avez pas Encore rendez-vous	<p>Vous devez prendre rendez-vous par internet (www.guyane.gouv.fr)</p>	<p>Vous devez prendre Rendez-vous par internet (pour pré-examen du dossier, exceptés étrangers malades)</p> <p align="center">(www.guyane.gouv.fr)</p>	
	Vous voulez renouveler votre récépissé ou APS ⁽²⁾	<p>Utilisez la téléprocédure prévue à cet effet, en cliquant ici</p>	<p>Vous n'avez rien à faire, votre dossier est en cours d'instruction</p>	
	Vous voulez modifier l'adresse sur votre Carte de séjour	<p align="center">Pour ces formalités, vous devez utiliser la téléprocédure prévue à cet effet, en cliquant ici. Cette téléprocédure vous permettra de transmettre en ligne votre demande et les justificatifs. Vous serez informé par mail de l'avancement de l'instruction de votre demande, vous devez donc posséder une adresse mail personnelle.</p>		
	Vous voulez un duplicata de carte de séjour			
	Vous voulez déposer un dossier de DCEM ⁽⁴⁾			
Vous voulez retirer un DCEM (dossier déjà déposé)	<p align="center">Vous devez demander un rendez-vous par mail ⁽¹⁾. Présentez vous le jour du retrait du DCEM avec les originaux de toutes les pièces du dossier. Présence obligatoire du (des) mineur(s).</p>			
Autres formalités	<p align="center">Pour toutes les autres formalités, reportez-vous au site internet de la préfecture : www.guyane.gouv.fr</p>			

(1) adresse mail : etrangers@guyane.pref.gouv.fr (toujours indiquer votre n° d'étranger (type 973 xxx xxxx) - (2) APS : autorisation provisoire de séjour - (4) DCEM : document de circulation pour étranger mineur